

naces, il employa tout vainement pour vaincre le silence obstiné de son protégé. Robert fut inflexible ; un serment le liait à son ami, à son bienfaiteur, et, dût-il se voir condamné, il était résolu à ne pas le rompre.

Alors le procès suivit son cours, et le jour du jugement arriva enfin.

Robert, triste mais calme, était au banc des accusés. — Germain, pâle et tremblant, occupait celui des accusateurs.

Les débats commencèrent, et Germain se présenta pour soutenir son dire en présence du coupable.

“ Jurez-vous devant Dieu de dire la vérité, toute la vérité, seulement la vérité ? ” lui demanda le juge d'une voix grave et austère.

Germain éleva la main devant le Christ et fit le serment qui lui était demandé. Ensuite il répéta son accusation mensongère et calomniatrice.

Lorsqu'il eut fini, Robert se leva à son tour, et, avec la dignité de l'innocence, il dit à celui qui l'accusait ainsi :

— Que t'ai-je donc fait, malheureux, pour que tu cherches ainsi à me perdre ?... ne te souviens-tu donc plus que je t'ai ramassé dans l'opprobre et la misère, et que c'est à moi, à moi seul, que tu dois une position tranquille et honorable ? Prends garde à tes paroles, Germain, et souviens-toi que Dieu punit le faux témoignage !...

— Mon témoignage n'est pas faux !... ; ce que je dis est vrai..., s'écria Germain devenant pourpre de colère. Vous me menacez de Dieu, eh bien ! qu'il me punisse, qu'il me fasse mourir à l'instant si j'ai proféré un mensonge !...

À peine ces mots furent-ils prononcés que le calomniateur, comme frappé de la foudre, tomba évanoui sur son banc...

À cet aspect, la terreur de l'auditoire fut au comble... On s'empressa autour du malade, mais ce ne fut qu'après de longs efforts qu'il reprit enfin connaissance. Aussitôt qu'il fut rendu à la vie, Germain promena des regards surpris sur les juges et sur Robert, puis la mémoire lui revenant, il jeta un cri terrible et, se précipitant à genoux devant le Christ, il s'écria dans une exaltation étrange :

“ Grâce !... grâce !... pitié, mon Dieu !... pardonnez-moi !... ne me faites pas mourir et j'avouerai mon crime !... ”

Alors s'adressant aux juges :

“ J'ai menti devant vous et devant Dieu, dit-il en laissant échapper un torrent de larmes, c'est moi qui suis le coupable..., c'est moi qui suis le voleur..., et M. Robert est innocent !... ” Puis avec toute l'agitation que lui donnait une fièvre violente, il raconta comment il avait su tromper son bienfaiteur, et combien il avait mis de précautions et de soins à lui cacher ses vices. Car il avait horreur du travail, et comme il savait que la paresse était maudite par Robert qui la regardait comme la mère du crime, il affectait toujours avec lui le plus grand zèle ; mais il donnait aux autres les commissions dont il était chargé, et ainsi, sans crainte d'être découvert, passait sa vie au cabaret avec des ivrognes et des paresseux comme lui. Cette continuelle débauche lui avait fait contracter des liaisons intimes avec les plus mauvais sujets, repris de justice, ne rêvant que vol et rapine. Ceux-ci, enchantés d'être unis avec un garçon de recette d'une maison si importante, l'avaient

engagé à persévérer dans son hypocrisie jusqu'à ce qu'il se présentât l'occasion de faire *un bon coup*, chose qui ne devait pas manquer dans un endroit où il entrerait tant d'argent ; mais, en attendant, ses affreux amis, pour lui donner plus de facilité à les servir, lui avaient fourni deux doubles clefs, l'une pour le cabinet de M. Robert, l'autre pour sa caisse particulière ;

Les choses en étaient ainsi, quand une visite du capitaine, ami du caissier, vint lui donner les moyens d'exécuter ses odieux projets, sans craindre la justice des hommes. Et il raconta toute la triste histoire, que, caché derrière une porte, il avait complètement entendue.

“ Alors, continua-t-il, comme j'étais persuadé que M. Robert préférerait une condamnation honteuse à trahir son serment, pendant son absence je m'emparai de la somme déposée dans sa caisse particulière, et fis la déclaration odieuse dont je suis si cruellement puni !... ”

Ces aveux semblèrent épuiser le malade qui s'évanouit de nouveau aussitôt qu'ils furent achevés. On le transporta à l'hôpital ; une fièvre cérébrale se déclara ; et, malgré tous les soins qui lui furent donnés, peu de jours après il mourut, réconcilié avec Dieu qui l'avait si justement puni, et maudissant la paresse qui l'avait conduit au crime et à la mort.

Quant à Robert, heureux de voir reconnaître son innocence sans avoir manqué à la foi jurée, il rentra dans la maison Lereuille, où chacun lui témoigna sa joie de ce retour, surtout l'excellent banquier qui avait vu encore augmenter son affection et son estime pour celui qui savait donner une si grande preuve de dévouement à un ami et à un bienfaiteur. Aussi peu de temps après il retira du couvent la jolie Blanche, sa fille, et la donna en mariage à Robert, qu'il nomma son associé et son successeur.

À ces nouvelles, le capitaine accourut à Paris, et c'est là seulement qu'il apprit l'événement que sa confiance avait entraîné avec elle.

Robert, depuis son procès, continuait à voir la veuve du pauvre Jules, il avait su gagner sa confiance et était parvenu à lui faire conserver une somme qui lui coûtait si cher. Peu à peu, par le raisonnement et l'intérêt sincère qu'il lui montra, il la conduisit au pardon et, le jour de son mariage, il eut la joie de réunir à sa table son ami et cette belle-sœur jusque là si implacable !

Heureux de cette réconciliation qu'il désirait depuis longtemps, le capitaine voulant se dévouer à la veuve et à la fille de son frère, quitta Cambrai et vint se fixer à Paris auprès de Robert, de sa femme et de l'excellent M. Lereuille, où tous ne formèrent bientôt qu'une seule et honorable famille bénie par le Ciel et par les malheureux qui ne l'imploreraient jamais en vain.

## AVIS.

### CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Pour 1 an..... \$1

Les abonnements datent du 1er janvier et sont payables d'avance.

Il faut s'adresser (*franco*, si c'est par lettre), pour tout ce qui concerne la Rédaction, à Achille Belle, écrivain, pour l'abonnement, etc., comme par le passé, à M. Eusèbe Sénécal, imprimeur et éditeur de l'*Echo*, No. 4 rue St. Vincent, Montréal.